

Les Ford Blanquefort devant la cour d'appel de Bordeaux, "pas un baroud d'honneur" pour Philippe Poutou

Mardi 6 août 2019 à 20:04 -

Par Marie Rouarch, France Bleu Gironde, France Bleu

Les salariés de Ford Blanquefort s'étaient donné rendez-vous devant la cour d'appel de Bordeaux ce mardi 6 août. Au cœur de l'été, elle est appelée à se prononcer sur les causes économiques de la fermeture du site girondin. Elle a mis sa décision en délibéré au 17 septembre.



Philippe Poutou est venu entouré d'autres salariés de Ford pour assister à cette audience en appel à Bordeaux © Radio France - Marie Rouarch

[Bordeaux, France](#)

Les Ford au combat, jusqu'au bout ! Ils étaient une trentaine rassemblés devant la cour d'appel de Bordeaux ce mardi. Ils réclament **la reconnaissance de l'absence de raisons économiques** à la fermeture de leur usine de Blanquefort. Début juillet, en première instance, le tribunal de Grande instance de Bordeaux s'était déclaré **incompétent** à trancher cette question.

La justice continue donc son travail alors que l'usine, elle, est à l'arrêt depuis la fin juillet et que l'envoi des premières lettres de licenciement est programmé pour courant septembre. À l'audience, chacun évidemment a campé sur ses positions : Philippe Brun, l'avocat des salariés de Ford Blanquefort, plaidant pour *"l'absence de motifs économiques"* à la fermeture du site de Blanquefort et évoquant *"la décision abusive"* de Ford de [refuser les offres de reprises proposées par la société Punch](#), fin 2018.

C'est un déni de justice si le juge judiciaire n'intervient pas dans ce dossier
- Me Brun, avocat des salariés de Ford Blanquefort

Maître Mendy, avocate de Ford, estime que la justification de la cause économique de la fermeture, si elle doit avoir lieu, **se fera devant les Prud'hommes** après les licenciements. Par cause économique, Ford entend *"développement économique, évolution du marché automobile, etc"*. Elle réclame par ailleurs 10 000 euros à la CGT pour les dépenses de justice engagées par Ford pour ces *"demandes mal fondées"* du syndicat devant la cour d'appel.

De son côté, Philippe Poutou, délégué CGT à Ford Blanquefort, se défend de se lancer dans un *"dernier baroud d'honneur"*. Il veut toujours croire en la victoire des salariés contre le géant américain.

La cour d'appel de Bordeaux a mis sa décision en délibéré au 17 septembre. *"Un délai raisonnable"*, commente maître Brun, qui laisse le temps aux juges de prendre connaissance de *"ce dossier complexe"*. Contrairement au tribunal de Grande instance de Bordeaux, il estime que *"la cour d'appel ne peut que se déclarer compétente puis trancher sur le fond"*. Réponse dans un peu plus d'un mois.